

Déclaration UNSA EDUCATION - CTSD du 2 AVRIL 2014

Monsieur le Directeur des services de l’éducation nationale, Mesdames, messieurs

Nous voici enfin réunis en Comité technique carte scolaire 1er degré, réunion qui s’est fait attendre… car sur ordre ministériel, vous avez fait grand mystère des effectifs prévisionnels dans les écoles pour 2014, ce qui nous contraint à siéger à cette instance avec plus d’un mois de retard. Rien avant ce lundi 31 mars, au lendemain des élections municipales. En 2013, cette instance s’est tenue les 22 janvier et 2 février ce qui était certes un peu hâtif… Mais quel retard pris cette année pour bien peu de surprises et pour des motifs injustifiés.

Les délais réglementaires entre la distribution des documents et la réunion ne sont pas respectés, aucun groupe de travail préalable n’a été réuni malgré les demandes réitérées de l’UNSA EDUCATION et des autres organisations syndicales. Nous regrettons que vous ne jugiez pas utile ce type d’échange qui permet de comparer les éléments dont vous disposez et ceux que nous transmettent les collègues… Cela est pourtant possible dans la Nièvre, en Côte d’Or et dans l’Yonne qui tiennent en ce moment leur groupe de travail.

L’Unsa Education proteste à nouveau contre le mépris qui est fait aux textes officiels et au règlement intérieur du CTSD. A nouveau nous demandons un report de date de CDEN, beaucoup trop rapproché de notre réunion d’aujourd’hui. Vous savez bien que les propositions que vous ferez aujourd’hui appelleront des contestations justifiées et que le laps de temps nécessaire pour la construction d’un argumentaire avec les enseignants, les familles et les élus et sa transmission ne tient pas en quelques jours… Nous soulignons également que quelques directeurs ont découvert hier seulement, par un appel de leur IEN, que leur école est menacée d’un retrait d’emploi et qu’ils n’en ont jamais été informés auparavant. Cela nous semble pour le moins cavalier…

L’UNSA Education redit une fois encore que la dotation d’un seul poste pour notre département est insuffisante. Nous avons entendu vos arguments décrivant de plus grands besoins ailleurs, là où les effectifs explosent, dans d’autres académies plus nécessiteuses, mais cela ne nous empêche pas de déplorer que le contexte rural, l’environnement social, n’aient pas été pris suffisamment en compte. Et surtout la compensation des coupes sombres qui ont été faites en Saône-et-Loire y compris quand la démographie scolaire augmentait, ne sont pas compensées en retour.

Dans le 1er degré, la baisse démographique prévue pour l’académie de 388 élèves ne se concrétisera peut-être pas davantage que celle de l’année dernière, puisque les effectifs rentrée 2013 sont supérieurs de 450 élèves par rapport aux prévisions. Aucun rattrapage n’a été effectué concernant cette erreur pas plus que par rapport aux suppressions antérieures…

Dans notre département, les ouvertures de classes nécessaires, les besoins en postes de remplaçants, la remise à flot des RASED, la formation initiale et continue, et les nouveaux dispositifs (plus de maîtres que de classes, accueil des moins de 3 ans,...) sont des priorités du ministère dans le cadre de la Refondation de l'École qui ne pourront être respectées qu’en fermant nombre de classes.

Le document prévisionnel 2014 ne comporte plus la mention ZRR (Zone de revitalisation rurale) alors que notre département compte presque 150 écoles dans cette situation pour laquelle une attention particulière doit être portée. Pour quelle raison la mention est-elle enlevée ?

Cette donnée doit concrètement faire augmenter le taux d’accueil des deux ans. De même pour les deux écoles Mention Eclair et les 19 écoles en RRS, pour qui les moyennes par classe doivent être considérées en fonction des spécificités socio-économiques et culturelles du public scolaire accueilli.

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » mis en place l’année dernière donne satisfaction aux équipes des écoles qui en bénéficient et il faudrait le développer car il permet dans les secteurs les plus fragiles d’accompagner des dispositifs innovants.

Les RASED semblaient sortir de l’incertitude sur leur avenir depuis décembre 2013, après cinq ans de combat menés par les personnels, les associations professionnelles et les syndicats unis dans le « collectif RASED ». La relance de la formation est inscrite, dans la perspective de re-création de postes. Quelle déception devant l’absence de départ en formation dans notre département, cette année encore, concernant les spécialisations en ASH. Les besoins sont importants, les moyens insuffisants, il faut s’atteler d’urgence à cette tâche immense pour revenir à un fonctionnement correct.

Et pour ce qui est du remplacement, nous répétons encore et encore que l’objectif d’assurer la continuité du service public passe par la capacité de notre contingent de brigade à remplacer les maîtres absents partout et à chaque moment où c’est nécessaire. Or, c’est loin d’être le cas.

Vous insistez pourtant dans des consignes données aux familles sur l’importance de la scolarisation chaque jour, y compris dans le cas des journées de retrait par exemple et vous avez raison. Mais comment expliquer alors à ces familles que l’absence d’un maitre, prévue à l’avance, pour des raisons de santé, de formation, de droit syndical, etc, ne soit pas prise en charge par un personnel de remplacement ? La gestion désordonnée des moyens dans presque toutes les circonscriptions est source d’incompréhension, d’incertitude, et de tensions au sein des équipes d’enseignants comme au sein des familles. On en vient parfois à reprocher aux collègues d’être malade…

Dans le cadre de la généralisation de la semaine à 4 jours et demi, le service des remplaçants deviendra encore plus problématique. Le ministère a abandonné son idée de départ qui ouvrait la porte à des services sans limite mais les nouvelles propositions sont à parfaire. Il devra y avoir un calendrier de récupération dans l’intérêt du service, après consultation du professeur, mais pas d’heures à rendre en cas de « sous-service ». S'agissant du calendrier des récupérations, le SE-Unsa s'oppose à toute forme de concertation de gré à gré entre l'enseignant et l'IEN. Au nom de la transparence et dans un intérêt de protection des enseignants, ces calendriers doivent être discutés en CAPD. Ces instances fixeraient les grandes lignes de fonctionnement du dispositif telles les périodes de récupération et anticiperaient au maximum pour les enseignants se trouvant sur des postes non évolutifs en cours d'année. Le SE-Unsa a demandé à ce que cette précision, loin d'être anodine, figure dans le texte du décret.

Après les élections municipales, les dernières remontées des projets des communes ne devraient plus tarder. Où en sommes-nous par rapport à ce qui nous a été communiqué au dernier CDEN ? Y a-t-il encore des réponses en attente, des résistances, des situations conflictuelles ?

Dans le cadre du mouvement, les collègues ont besoin de connaître au moment de faire leurs vœux, les horaires des écoles dans lesquelles ils vont postuler et nous demandons que ceux-ci soient publiés sur le site de la DSDEN.

Sylvie DESCOMBES, pour l’UNSA EDUCATION



